

Table ronde : Prévention, lutte contre les incendies et aménagement du territoire

animée par Jean BONNIER

Présentation de la table ronde

Durant deux journées, après de nombreuses séances de travail et de discussion préparatoires, vient le moment d'une première conclusion qui se voudrait utile aux pouvoirs publics.

Nous avons, tous ensemble, tenté de tirer les leçons de l'été 2003 et de nos conversations.

Finalement, tout cela doit se retrouver dans les territoires qui composent notre région méditerranéenne.

Comment, en fin de compte, imaginer, concevoir et mettre en œuvre une politique pour nos forêts méditerranéennes : une politique européenne, une politique nationale, toutes cohérentes, bien entendu, mais au plus près des politiques territoriales dont, sans doute, la cohérence est à rechercher aussi au niveau du département et de la région ?

Mais même à ces niveaux de proximité, il faut encore consentir un effort de cohérence, car nous avons devant nous des procédures nombreuses, dont certaines ont montré leur utilité, mais dans lesquelles la question forestière est rarement au premier rang :

- les récentes lois "Voynet", "Chevènement", S.R.U., organisent la coopération intercommunale avec des visions prioritairement liées à la vie sociale, à l'économie, à l'emploi, mais pas essentiellement à la forêt et aux espaces naturels ;

- la loi d'orientation forestière, quant à elle, évoque des chartes de massif, dont la logique est, le plus souvent, différente des logiques précédentes...

Jean BONNIER
Secrétaire général de Forêt Méditerranéenne
14 rue Louis Astouin 13002 Marseille
Tél. 04 91 56 06 91
Fax. 04 91 91 93 97
Courriel : contact@foret-mediterraneenne.org

- les plans de prévention des risques, communaux, se préoccupent, en priorité, et c'est naturel, de la sécurité des personnes et des biens ;

- les PIDAF, prédecesseurs, ont fait leurs preuves quant à leurs qualités d'outils de concertation et rencontrent aujourd'hui leurs limites...

Pourtant, lorsqu'une collectivité territoriale de poids, comme un Conseil général ou un Conseil régional, souhaite se doter d'une politique, il lui faut trouver un tissu de territoires parmi lesquels le même besoin de politique se fait sentir.

S'agissant de la politique forestière méditerranéenne, il en va ainsi et ce sera l'objectif de la table ronde que d'explorer comment, à chaque niveau territorial, prendre en compte nos problèmes et les porter au meilleur niveau possible, niveau géographique, en recherchant cohérence et efficacité, niveau thématique et institutionnel, en repérant les points de blocage, là où il y en aurait encore.

Jean Bonnier accueille les personnalités ayant accepté de participer à la table ronde finale, toutes impliquées dans la définition d'une politique d'aménagement du territoire dans le département du Var.

Il rappelle qu'à l'image de la phrase fameuse « *Omar m'a tuer* », on peut tout aussi bien dire « la forêt méditerranéenne c'est compliquer » que « la forêt méditerranéenne c'est compliqué ».

En effet, aux complexités intrinsèques de nos forêts (écologie, foncier, incendies, ...) s'ajoutent les difficultés de l'aménagement du territoire : les outils nombreux dont disposent les pouvoirs publics sont pour l'essentiel des moyens d'organiser les territoires vus par leur face urbaine et économique. Les massifs forestiers quant à eux, sont à cheval sur ces logiques et nous risquons à tout instant de les voir parents pauvres des politiques ; à la logique « ville, emploi, solidarité - déplacements, loisirs » de l'aménagiste, à la logique « sécurité publique et sécurité privée » (incendies - feux de forêts), se confronte la logique environnementale et forestière. Celle-ci se doit d'entendre la demande des citoyens dans toute leur variété, et elle doit assurer la patrimonialité de la gestion forestière (protection, accueil, production).

En un mot, il faut une politique forestière méditerranéenne, en Europe, en France, en région méditerranéenne, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Var et au niveau local.

Comment cela est-il vu par nos interlocuteurs ?

Josette Pons (Députée du Var, Vice-Présidente du Conseil général du Var) : en effet, notre tâche est complexe pour assumer ces chevauchements et ces oppositions, il nous faut conserver tout notre patrimoine rural, la forêt mais aussi le vin, le fromage, ... accueillir et organiser la fréquentation des publics, touristes et varois bien entendu.

Mais il nous faut nous donner les moyens d'éteindre les feux et organiser les systèmes de prévention et de lutte.

Nous souhaitons inscrire cela dans une démarche économique, en développant l'agriculture, la vigne, l'olivier, le liège, sans pouvoir pour autant rétablir les anciennes pratiques comme par exemple le cade.

Et cela est d'autant plus difficile qu'il nous faut le faire avec des propriétaires privés et qu'il nous manque pour cela quelquefois les moyens juridiques pour réaliser certains ouvrages : moyens permettant de contribuer au financement des réalisations privées ou mécanismes permettant de garantir la pérennité foncière des opérations.

André Werpin (Président de l'URACOFOR PACA, Maire de La Garde-Freinet, Vice-président de Forêt méditerranéenne) : Nous avons, la chance, à travers la Loi d'orientation forestière, de disposer des Chartes forestières. Celle des Maures, à laquelle nous sommes actuellement attachés, est en voie d'être conçue. Elle est pour nous le moyen d'une politique forestière pour tout le massif et elle nous permettra de réactualiser utilement les PIDAF, mais, en effet, se pose la question de sa mise en œuvre. La plupart des communes du massif font partie de communautés de communes ou de communautés d'agglomération dont le centre de gravité, c'est-à-dire la commune principale, se trouve à l'extérieur du massif, et dont le périmètre ne tient pas compte des nécessités de la gestion forestière. C'est le cas de Toulon-Provence-Méditerranée, de la commune d'agglomération de Draguignan, par exemple. C'est une question cruciale.

Jean Bonnier : Madame la Conseillère générale et Monsieur le Président des Communes forestières nous confirment donc cette difficulté pour une utile gestion de l'espace rural. Qu'en disent les représentants de l'Etat ?

Joël Chatain (Directeur départemental de l'équipement) : les outils dont nous disposons nous donnent l'occasion d'une synthèse intelligente qu'il ne tient qu'à nous de réaliser. Le Département du Var va faire l'objet de six schémas de cohérence territoriale (SCOT). La conception de ces schémas nous offre une telle perspective. Nous pouvons, à l'occasion, y associer une charte de l'environnement où la forêt méditerranéenne trouverait toute sa place. Par ailleurs, chaque commune du département dotée d'un P.O.S. (Plan d'occupation des sols) va avoir un P.L.U. (Plan local d'urbanisme). Enfin, dix-sept Plans de prévention des risques incendies de forêts (P.P.R.I.F.) sont prescrits par les communes prioritaires. Nous avons toutes les raisons de travailler correctement.

Philippe Blachère (Chef du service forestier. Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Var) : Comme la forêt est quasiment partout présente dans le département, dans chaque commune, sa prise en compte s'impose dans tous les exercices. Ce que nous devons accentuer c'est la place faite à l'économie forestière, c'est-à-dire trouver aux forêts les meilleurs usages possibles pour leurs tenants, privés et publics.

Jean Bonnier : Que disent les services du Conseil général à ce propos ?

Alain Pruvost (Directeur adjoint, Direction des infrastructures et des transports du Conseil général du Var) : Le Conseil général souhaite, pour sa part, la meilleure territorialisation possible de la politique forestière. C'est vers cela que l'Assemblée départementale souhaite aller, et souhaite apporter son appui aux acteurs, aux côtés de l'Etat.

Jean Bonnier : Et pour les pompiers, que l'on ne voudrait pas appeler que dans l'urgence, comment cela se présente-t-il ? Comment voient-ils ces préoccupations ?



Eric Martin (Directeur des services d'incendies et de secours du Var) : Avec beaucoup d'humilité car, effectivement, leur métier les conduit à la prudence. Ce qui nous importe avant tout, c'est qu'à tout moment de la planification et de la programmation, droits et devoirs se confrontent. Que chacun, Etat, collectivités locales et particuliers, prenne bien conscience de ce qu'il doit faire avant de revendiquer et d'attendre les autres. Mais, comme vous l'avez dit, quand on nous appelle, quoi qu'il arrive, nous venons.

Jean Bonnier : Mais la forêt varoise appartient pour près de 80% à des particuliers. Qu'en disent-ils ?

Bernard Guay (Directeur du Centre régional de la propriété forestière PACA) : Nous avons souscrit aux idées de plans stratégiques, d'études des massifs. Nous avons, à peu près, une possibilité d'action sur 100 000 hectares, pour 750 000 ha de propriétés privées. Il nous faut donc parfaire notre connaissance et accentuer notre action et, pour cela, nous avons besoin de l'aide de la puissance publique. Mais nous avons la conviction de l'intérêt d'une approche territoriale et de conventions de gestion. Cela est encourageant et nous y sommes prêts. Mais, il ne faudra pas oublier que les forêts méditerranéennes peuvent et doivent aussi être exploitables quand cela est possible.

Photo 1 :
Les participants
à la table ronde
Photo D.A.

Jérôme Frouté (*Directeur de l'Agence de l'Office national des forêts du Var*) :

Pour l'Office national des forêts, qui ne gère que 20% de la surface forestière varoise, il a fallu répondre à l'urgence en 2003, à la demande du Préfet et du Conseil général, notamment par les premiers travaux visant la sécurité des personnes en forêt après les feux. Nous l'avons fait au mieux. Mais nous sommes également prêts à participer aux débats : quelle forêt voulons-nous ? quels outils se donner ? quelles méthodes mettre en œuvre ? concertation formalisée, observation, accompagnement ?

Jean Bonnier : Il semble bien que nous avons un consensus très net parmi tous les organismes dépositaires de la puissance publique et de la propriété des sols pour donner à la forêt varoise la meilleure place possible dans la planification territoriale. Qu'en pensent les associations ?

Jean Doucet (*Président de l'Union régionale vie et nature*) : A l'Union Régionale Vie et Nature, nous avons tous largement dépassé le stade de la contestation, pour passer à celui de l'éducation environnementale. Nous avons, avec notre récente action en direction des élèves des écoles, donné une place bien plus importante qu'avant à la forêt et nous sommes prêts à mobiliser notre réseau dans les politiques qui seront mises en œuvre.

Jean Bonnier : Il apparaît qu'après ces déclarations et ces échanges, à l'issue de deux journées de travail si intense, tout

paraît en place pour que dans le Var, et pourquoi pas dans les autres circonscriptions, se conçoive et se mette en œuvre une politique de la forêt méditerranéenne.

Nous avions promis à Monsieur Lanfranchi que nous évoquerions aussi les questions juridiques liées à la mise en œuvre des politiques et des ouvrages de protection contre les incendies de forêt. En effet, il nous faut constater que la « boîte à outils » n'est pas encore complète pour permettre de donner des assises claires aux ouvrages tels que pistes, coupures de combustible, ouverture d'itinéraires, etc. ... Nous n'avons pas pu explorer en détail ces questions durant ces deux journées, mais nous tenions à les évoquer, quitte à les examiner à une prochaine occasion.

Maintenant, je souhaiterais que Madame Pons, notre hôte en quelque sorte, nous donne sa conclusion.

Josette Pons : C'est une tâche bien lourde, mais je voudrais vous dire combien vous tous qui avez participé à ces journées, ceux qui les ont préparées et tous ceux qui y ont participé, nous avez aidés à cette réflexion que Monsieur Lanfranchi souhaitait que nous ayons. Je crois que grâce à cela, nous pourrons mieux travailler avec tous nos partenaires : l'Etat, les Communes, les propriétaires privés, le Conseil régional et les associations.

Je vous remercie tous chaleureusement au nom du Conseil général et j'espère que nous nous reverrons.